



PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES MARDI 7 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : en exercice.....11 présents.....08 procurations.....00 absents.....03	L'an deux mille vingt, le sept juillet, à dix-huit heures, Le Comité de gestion, légalement convoqué par courrier du 30 juin 2020 et par affichage du 30 juin 2020, s'est réuni à la Mairie d'Andilly, 1, rue René Cassin, sous la présidence de Monsieur Daniel FARGEOT, Président de la Caisse des écoles et Maire d'Andilly.
--	---

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Daniel FARGEOT (sauf au rapport n°5), Mme Cécilia DOS SANTOS, Mme Elodie NEIL, M. Alain GONTHIER, Mme Cécile JUDE, Mme Florence EHRHART, M. Olivier LECOIN, M. Pierre BRICET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS :

M. Daniel FARGEOT (au rapport n°5), Mme Laure RAYBAUD-ANTONELLI, Mme Stéphanie MACHADO, M. Lionel CHAUMOND LEGENDRE

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 HEURES

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. DANIEL FARGEOT, PRESIDENT

L'assemblée procède en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Le Comité de gestion, sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers par ordre alphabétique, et pour cette séance du 7 juillet 2020, désigne Madame Cécilia DOS SANTOS.

2. INSTALLATION DE MEMBRES DU COMITE DE GESTION ELU LE 23 JUIN 2020

RAPPORTEUR : M. DANIEL FARGEOT, PRESIDENT

La convocation qui a été adressée conformément aux dispositions des articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33 du code de l'éducation, pour la réunion de ce jour a d'abord pour objet l'installation des membres du Comité de gestion.

Monsieur le Maire, Président de droit du Comité de gestion de la Caisse des écoles donne lecture des résultats du scrutin de liste organisé lors du conseil municipal du 23 juin 2020 portant sur l'élection des membres élus au sein de la Caisse des écoles.

La liste menée par Mme Cécilia DOS SANTOS, adjoint au maire en charge de la petite-enfance, enfance et jeunesse a été élue au Comité de gestion de la CDE à l'unanimité des suffrages exprimés le 23 juin 2020 par délibération n°DL2020-06-20.

Les membres élus sont ainsi les suivants :

- Mme Cécilia DOS SANTOS
- Mme Elodie NEIL
- Mme Cécile JUDE
- M. Alain GONTHIER

Monsieur le Président déclare les membres du Comité de gestion listés ci-dessus installés dans ses fonctions.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2019

RAPPORTEUR : M. DANIEL FARGEOT, PRESIDENT

Les séances publiques du comité de gestion donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance dès qu'ils le souhaitent. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité de gestion ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le Comité de gestion, sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Approuve le procès-verbal de la séance du Comité de gestion du 3 décembre 2019.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

RAPPORTEUR : M. DANIEL FARGEOT, PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORTEUR : M. ALAIN GONTHIER

Monsieur Alain GONTHIER présente au Comité de gestion le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Daniel FARGEOT, Président de la Caisse des écoles.

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 836,68 €	0,00 €
Recettes	19 817,35€	306,73 €
Résultat	6 980, 67€	306,73 €
Résultat global	7 287,40 €	

Et dont la présentation générale est la suivante :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	12 836,68 €	16 287,35 €
	Section d'Investissement	0,00 €	164,17 €
		+	+
Reports de l'exercice 2018	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	3 530,00 €
	Report en section d'investissement (001)	0,00 €	142,56 €
		=	=

Total (réalisations + reports)	12 836,68 €	20 124,08 €
---------------------------------------	--------------------	--------------------

Reste à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	0,00 €	0,00 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	12 836,68 €	19 817,35 €
	Section d'investissement	0,00 €	306,73 €
	Total cumulé	12 836,68 €	20 124,08 €

Arrête les résultats tels que présentés ci-dessus,

Donne quitus à Monsieur le Président de sa bonne gestion au vu du compte administratif 2019 tel qu'il est présenté, et approuve le compte administratif 2019 de la Caisse des écoles de la commune d'Andilly.

M. Daniel FARGEOT a quitté la séance pour le vote du compte administratif 2019. Après le vote, il reprend la présidence de la séance.

6. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

RAPPORTEUR : M. DANIEL FARGEOT, PRESIDENT

Le Comité de gestion, arrête le compte du budget de la Caisse des écoles pour l'année 2019 en votant le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement 2019 doit faire l'objet d'une affectation par le comité de gestion, au budget primitif 2020 soit en report pour incorporer tout ou partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Après avoir examiné et voté le compte administratif 2019,

Statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 980,67 €.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour un montant de 6 980,67 € au budget primitif 2020 dans la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002.

Constate que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'investissement de 306,73 €.

Décide d'affecter la totalité de ce résultat de l'exercice 2019 soit 306,73 € au budget primitif 2020 dans la section d'investissement à la ligne budgétaire 001 intitulée « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 / CDE

RAPPORTEUR : M. DANIEL FARGEOT, PRESIDENT

Monsieur le Président présente au Comité de gestion le budget primitif 2020 de la Caisse des écoles.

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles après examen des différents postes,

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Approuve par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget primitif 2020 de la Caisse des écoles, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 480,67 €	7 500,00 €
		+	+
Reports	Restes à réaliser (R.A.R de l'exercice précédent)	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	6 980,67 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		14 480,67 €	14 480,67 €
Investissement		Investissement	
		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	306,73 €	0,00 €
		+	+
Reports	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	306,73 €
		=	=
Total de la section d'investissement		306,73 €	306,73 €
Total du Budget		14 787,40 €	14 787,40 €

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT À L'ORDRE DU JOUR
LA SÉANCE EST LEVÉE À 18h45

Le Secrétaire de séance,

Cécilia DOS SANTOS



Le Président,

Daniel FARGEOT

